YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/FL

DECISION N°2000/125

OBJET : Sinistre du 31 octobre1999 : dégât au domaine public. Remboursement de l'assureur, suite au recours.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code des assurances,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122-20 du Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 1998, autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint européen relative aux assurances de la commune,

VU les marchés correspondants en date du 4 juin 1999 conclus avec la SMACL, 141, Avenue Salvador Allendé 79031 NIORT Cedex, par le biais de la société de courtage GRAS SAVOYE, 2-8 rue Ancelle 92200 NEUILLY sur SEINE, au titre du lot n°1 (responsabilités communales, option n°1 retenue : franchise de 5 000F) du lot n°2 (protection juridique), du lot n°3 (multirisque patrimoine : option n°1 retenue : franchise de 5 000F), du lot n° 4 (flotte automobile),

CONSIDERANT que le conducteur du véhicule immatriculé 138 ARH 91 a provoqué accidentellement la détérioration d'une dizaine de rondins en bois situés sur le terre-plein central appartenant à la ville, sis avenue Gourgaud, le 31 octobre 1999,

CONSIDERANT que la réparation de ce préjudice s'élève à 2110.05F,

CONSIDERANT que le recours exercé par GRAS SAVOYE, société de courtage de la commune, a abouti,

DECIDE

D'ACCEPTER l'indemnité d'un même montant, émanant de GRAS SAVOYE, société de courtage, correspondant au règlement et à la clôture de ce sinistre (référence : 41D9908823/DDHT) en date du 31 octobre 1999,

DIT que cette recette sera inscrite au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 020, nature 708781,

Fait à Yerres, le 19 mai 2000

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 203

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
26 MAI 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY